

Séminaire (Cours n° 268)

COMPENSATION DE DÉFRICHEMENTS: MISE EN ŒUVRE DES NOUVELLES DISPOSITIONS LFo 2013

Judi 10 novembre 2016, Fribourg



Quelles questions poser et se poser lors des demandes de défrichement ? Photo : R. Jenni

Co-organisateur : Service des forêts et de la faune, Fribourg

Associations porteuses de la Formation continue Forêt et paysage :

INFORMATION SUR LE THEME

En Suisse, les défrichements sont interdits, mais une autorisation peut être accordée à titre exceptionnel pour des motifs importants. Dans les années 2000 à 2010, environ 300 défrichements ont été autorisés par an en moyenne en Suisse, sur une surface de près de 130 hectares ou 0,01 % de l'aire forestière. Les compensations du défrichement se sont traduites par des reboisements dans la région (environ 90 hectares) ou dans une autre région (environ 35 hectares). Des mesures supplémentaires de protection de la nature et du paysage ont également été adoptées.

La nouvelle teneur de l'art. 7 LFo ainsi que la révision de l'aide à l'exécution "Défrichements et compensation du défrichement" sont en vigueur depuis quelques années. Comment se passe la mise en pratique de ces nouvelles dispositions ? Quelles sont les questions soulevées par ces nouvelles dispositions ?

Le séminaire abordera ces questions en présentant et mettant en discussion des cas concrets de différents cantons.

OBJECTIFS DU SEMINAIRE

Ce séminaire permettra aux participants :

- d'acquérir de nouvelles connaissances liées aux défrichements et aux compensations,
- de confronter les pratiques en matière de défrichements et de compensations.

PUBLIC CIBLE

Les personnes gérant la conservation des forêts dans les différents cantons : ingénieurs d'arrondissement, Conservateur des forêts & juristes, Inspecteurs cantonaux.

DIRECTION ET INTERVENANTS

Animation :

Robert Jenni, Service des forêts et de la faune FR, membre de la commission des cours FOWALA.

Intervenants :

Thomas Abt, chargé d'affaires de la Conférence des Inspecteurs cantonaux CIC

Lukas Berger, juriste, service juridique OFEV

Céline Müller, Cheffe de la section conservation des forêts, Service des forêts et du paysage VS

Jean Rosset, Conservateur des forêts à la Direction générale de l'environnement VD

Olivier Schneider, Section Conservation des forêts et politique forestière OFEV

Bendicht Urech, collaborateur scientifique droit forestier, KAWA BE

PROGRAMME du 10 novembre 2016

| | | |
|--------------|---------------|--|
| Dès 08h45 | Accueil, café | |
|--------------|---------------|--|

Programme matin

| | | |
|-------|--|----------------|
| 09h15 | Salutations, objectifs, programme de la journée et introduction | R. Jenni |
| 09h30 | Cadre fédéral : contexte et objectifs des modifications LFo OFo | Lukas Berger |
| 10h00 | Questions d'interprétation des services cantonaux | Thomas Abt |
| 10h30 | <i>Pause</i> | |
| 11h00 | Cas 1 : Éoliennes dans les pâturages boisés, Jura vaudois + discussion sur les méthodes de « prise de mesures équivalentes en faveur de la protection de la nature et du paysage ». | Jean Rosset |
| 11h45 | Cas 2 : Ouvrages de protection contre les crues et revitalisation de cours d'eau, Canton de Berne, + discussion sur les justifications nécessaires à une non-compensation du défrichement. | Bendicht Urech |
| 12h30 | <i>Repas de midi</i> | |

Programme après-midi

| | | |
|-------|---|-------------------|
| 14h00 | Cas 3 : Définition des « régions où la surface forestière augmente », méthode développée en Valais + Discussion | Céline Müller |
| 15h00 | <i>Pause</i> | |
| 15h30 | Cas 4 : Cadre et procédure d'un défrichement sans compensation « pour récupérer des surfaces conquises par la forêt au cours des 30 dernières années » + Discussion | Olivier Schneider |
| 16h30 | Synthèse et fin du cours | |
| 16h45 | Fin du cours | |

INFORMATION SUR LE LIEU ET SUR L'ORGANISATION

DATE, LIEU ET HORAIRE

Jeudi 10 novembre 2016; début: 09h15; fin : 16h45

Lieu : Centre de formation continue de l'Université de Fribourg, Fribourg

LANGUE

La journée sera animée en langue française. Les intervenants s'exprimeront dans leur langue maternelle (F ou A). Il n'y aura pas de traduction.

FINANCE D'INSCRIPTION

CHF 390.00 par personne

CHF 340.00 par personne (membre des associations porteuses et partenaires)

CHF 100.00 pour les étudiants

Documentation, repas et café compris.

DOCUMENTATION

Les participants recevront une documentation comprenant les présentations des intervenants et des compléments relatifs au thème traité.

INSCRIPTION

Inscription via Internet : www.fowala.ch, **déla i d'inscription : 10.10.2016**. Les personnes inscrites recevront une confirmation, ainsi que des informations détaillées sur le séminaire. Le nombre de participants est limité **à 30 personnes**.

DESISTEMENT

En cas d'annulation moins de 20 jours avant le cours, la moitié de la finance d'inscription sera facturée. Si elle a lieu moins de 5 jours avant, ou si la personne est absente, la totalité du montant sera facturé.

INFORMATION

Secrétariat du séminaire : Formation continue Forêt et paysage, c/o GGConsulting Sàrl, ch. du Franoz 11, 1038 Bercher; Tél.: 021 - 887 88 12; e-Mail : info@fowala.ch.

Avec le soutien financier de l'Office fédéral de l'environnement OFEV

Partenaire

Service des forêts et de la faune SFF



Rte du Mont Carmel 1, Case postale 15
1762 Givisiez

ÉTAT DE FRIBOURG
S A A I T E R I O A K S

Certificat

EDUQUA

Le Service des forêts et de la faune SFF est un service public de l'Etat de Fribourg. Il est financé par l'Etat de Fribourg et les communes membres de l'Association des communes forestières de l'Etat de Fribourg.